

ARCAS



PROGRAMME DE FORMATION

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Centre d'examen
A.I.P.R.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

FORMATION PROFESSIONNALISANTE

PREPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX
NIVEAU « OPERATEUR »

CHANTIER / A.I.P.R.



Informations pratiques

Durée : 7 heures soit 1 jour.

Nbre de participants par groupe : 4 à 8 stagiaires.

Horaires : Adaptés en fonction de la typologie du groupe.

Tarifs : Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis

Lieux : Chez le client ou en centre de formation.

ARCAS FORMATION SAS

SAS au capital de 7540€
SIRET : 843 106 972 00014
APE : 8559A

Siège : 3 rue Philibert
Appt 39 - Résidence ORION
97400 Saint Denis



0692 23 52 32 / 0692 54 88 86



arcas.formation@gmail.com



<https://arcas-formation.com>



<https://www.facebook.com/arcasformation>



Taux de satisfaction : NC



Taux de réussite : NC

D.FORM_AIP03A-v03 - Page 1 sur 4

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'identifier les risques en temps réel lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

Toute personne, même non conducteur ou suiveur, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.).

Ou conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).

- Être âgé de 18 ans, maîtriser la langue française,
- L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).

- Pièce(s) justificative(s) :
 - ✓ Pièce d'identité en cours de validation

- Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence « Concepteur » délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie
- La formation s'appuie sur la pédagogie active adaptée aux publics.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection,
- Support transmis aux stagiaires :
 - ✓ Documents de références (sur demande)
 - ✓ Livret de synthèse
- Evaluation théorique et pratique.
- **Installations en centre de formation** : salles de cours unique équipée de poste informatique ou de tablette par stagiaire, tous connecté(es) à internet, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires,**
- **Equipements techniques à mettre à disposition par le client** :
 - ✓ Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux
Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école »
 - ✓ Une vérification sera réalisée au préalable à la formation afin de vérifier l'adéquation de l'environnement de travail et les matériels à disposition.
(Cf. D.FORM_AIP03D-v02 - Liste Equipements - AIPR_Opérateur)

- Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement
- Arrêté du 15 février 2012 et du 22 décembre 2015
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (version en vigueur approuvée par l'arrêté du 30 juin 2012)
- Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et 14 du code du travail

Théorie : niveau « Opérateur » inclus

- Les réseaux et les accidents
- Dispositions réglementaires
- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Risques afférents aux réseaux :
 - ✓ Selon les caractéristiques des énergies
 - ✓ Liés aux atteintes aux réseaux existants
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- Compréhension et respect dans le cadre de son activité :
 - ✓ De son environnement, des marquages-piquetages
 - ✓ Des signes avertisseurs et indicateurs
 - ✓ Des moyens de repérage, du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « Quatre A »

Pratique :

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Examen A.I.P.R Opérateur

Au démarrage de la formation :

- Accueil et intégration des stagiaires,
- Présentation du livret stagiaire (fiche d'évaluation théorique et pratique)

Pendant la formation :

- Les feuilles d'émargements sont remplies par les stagiaires et le formateur à la fin de chaque demi-journée.

A la fin de la formation :

- Des modalités sont prévues pour évaluer le déroulement de l'action et ces effets sous forme d'une enquête de satisfaction. Ceci permet de mesurer les écarts entre le projet de l'apprenant et sa réalisation concrète.

L'évaluation des connaissances et des savoirs et savoir-faire (en situation de travail)

- QCM en ligne encadré par l'Etat permettant la remise aux participants et à l'employeur de l'attestation de réussite de compétence réalisée par notre centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (M.T.E.S), afin de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*02
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation pour le stagiaire.
- Archivage en interne dans le centre de formation d'un certificat de réalisation.

- Renouvellement tous les 5 ans.

ARCAS



FORMATION

SAS au capital de 7540€

Siège : 3 rue Philibert – apt 39 - Résidence ORION – 97400 Saint Denis

SIRET : 843 106 972 00014 – APE : 8559A

Tél : 0692 23 52 32 - 0692 54 88 86

arcas.formation@gmail.com / <https://arcas-formation.com> / <https://www.facebook.com/arcasformation>

